



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNES DE BOURBRIAC ET DE PONT-MELVEZ

Par arrêté préfectoral du 17/12/2018, une enquête publique de 31 jours est ouverte du 16 janvier 2019 à 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, au 15 février 2019 à 12h00, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Bourbriac et à la mairie de Pont-Melvez sur la demande d'autorisation unique présentée par EDPR FRANCE HOLDING SAS siège social 25 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris, afin d'exploiter un parc éolien « Ty Nevez Mouric » constitué de deux aérogénérateurs, d'un poste de livraison à Bourbriac et de trois aérogénérateurs à Pont-Melvez.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis délibéré sur le projet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ty-nevez-mouric>

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est également en ligne sur le site internet de la préfecture : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques>

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut-être consulté gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Bourbriac et à la mairie de Pont-Melvez.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier imprimé, comprenant notamment une étude d'impact, peut être consulté :

**- au secrétariat de la mairie de Bourbriac aux jours et horaires habituels d'ouverture suivants :**

les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 9 h00 à 12h00.

**- au secrétariat de la mairie de Pont-Melvez aux jours et horaires habituels d'ouverture suivants :**

les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30 et le mercredi de 9 h00 à 13 h00. Mairie fermée le samedi.

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre mis à sa disposition par la mairie de Bourbriac et par la mairie de Pont-Melvez.
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourbriac **ou** à la mairie de Pont-Melvez.
- par voie électronique : [ty-nevez-mouric@gmail.com](mailto:ty-nevez-mouric@gmail.com) du 16 janvier 2019 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 15 février 2019 à 12h00, heure de clôture de l'enquête.

M. Michel Fromont est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

mercredi 16 janvier 2019 : mairie Bourbriac	9h00-12h00
vendredi 25 janvier 2019 : mairie de Pont-Melvez	9h00-12h00
samedi 2 février 2019 : mairie Bourbriac	9h00-12h00
vendredi 8 février 2019 : mairie de Pont-Melvez	9h00-12h00
vendredi 15 février 2019 : mairie Bourbriac	9h00-12h00

Toute information peut être demandée auprès de M. Eric L'Hotelier, responsable du projet, à l'adresse mail suivante [eric.lhotelier@orange.fr](mailto:eric.lhotelier@orange.fr) ou par téléphone au n° 06-81-00-22-98.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bourbriac et à la mairie de Pont-Melvez et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques> dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à une autorisation unique assortie de prescriptions, soit à un refus.